

bre, l'Adresse en réponse au discours du Trône donne lieu à des situations critiques; elle peut causer le renversement ou le maintien des gouvernements. Bien que son adoption dans cette Chambre ne soit pas simplement matière de forme, elle ne revêt cependant pas l'importance qu'elle a dans l'autre Chambre. Le discours du Trône est le mode adopté pour nous communiquer le message de Son Excellence et l'Adresse en réponse contient nos loyaux remerciements. Nous savons cependant que notre rejet de l'Adresse proposée n'affecterait en rien le Gouvernement du jour, et que celui-ci pourrait continuer à exercer l'administration du pays comme si nous n'avions pas adopté une motion de rejet.

La situation existant dans l'autre Chambre est tout à fait exceptionnelle, et je crois que nous devons louer l'attitude de mon honorable ami lorsque l'autre jour, il proposa de remettre à plus tard la prise en considération de l'Adresse en réponse au discours du Trône jusqu'à ce que la situation devint plus claire et l'atmosphère plus calme, afin que nous ne soyons d'aucune façon accusés ou soupçonnés de prendre part à l'action des membres de l'autre Chambre ou de faire quoi que ce soit qui puisse influencer leur attitude. La situation est encore assez obscure et, avec mes collègues de ce côté de la Chambre, je ne crois pas devoir demander un vote sur la question qui nous est soumise ni présenter un amendement à la motion. Nous voulons laisser adopter la motion, mais, pour notre part, nous voulons qu'il soit parfaitement compris que nous n'approuvons pas les énoncés du discours du Trône, et quand nous seront soumis les projets de lois que ce discours nous annonce, nous réservons notre pleine liberté d'agir comme nous l'entendrons et d'une façon tout à fait indépendante. Notre attitude étant ainsi définie, nous remettons à plus tard toute discussion sur les sujets contenus dans le discours du Trône, sauf ceux déjà mentionnés. Si nous débattions maintenant ces questions, nous serions obligés de nous limiter à des remarques générales qui pourraient peut-être nous intéresser, mais qui seraient plutôt académiques, et jusqu'à ce que nous ayons devant nous les bills venant de l'autre Chambre et concernant les crédits agricoles, le chemin de fer de la baie d'Hudson, et d'autres, il nous est impossible de prononcer un jugement sur ces questions. C'est pour cette raison que nous ne nous opposerons pas à cette motion, nous réservant cependant la liberté de voter comme nous le voudrions sur chacune de ces mesures.

La se terminent mes remarques au sujet de notre attitude concernant l'adresse en réponse au discours du Trône.

L'honorable M. ROSS.

L'honorable R. DANDURAND: Honorables messieurs, je félicite l'auteur de la motion (l'honorable M. Lewis) et celui qui l'a appuyée (l'honorable M. Lessard) ainsi que l'honorable critique officiel (l'honorable W. B. Ross), si je puis appeler ainsi mon honorable ami qui vient de reprendre son siège, pour les discours qu'ils ont prononcés.

C'est toujours un plaisir pour moi d'écouter un journaliste qui parle des affaires publiques. Le motionnaire est un journaliste distingué qui possède une grande expérience. Il ne s'est pas contenté d'avoir une brillante carrière dans la direction de journaux importants, il a écrit de plus, entre autres choses, dans l'ouvrage "Makers of Canada", une vie de George Brown, qui est et qui deviendra de plus en plus un travail modèle pour ceux qui traiteront d'une phase importante de notre vie politique au Canada. Le journalisme est une des meilleures préparations à la vie parlementaire. Les journalistes connaissent bien les questions qui intéressent le public; tous les jours, ils étudient les événements sous leurs différents aspects, et, s'ils n'étaient pas naturellement doués pour ce travail d'observation, les critiques qui les assaillent journellement leur enseigneraient vite à découvrir les divers points de vue que tout sujet révèle à l'observation et le jour sous lequel il doit être présenté. Un journaliste doit traiter toute question d'une manière concise, logique et claire. Nous venons d'en voir un très bon exemple donné par l'honorable sénateur de Toronto auquel nous souhaitons la bienvenue dans cette Chambre.

Celui qui a appuyé la motion nous vient d'Edmonton. Il a acquis une grande somme d'expérience dans les affaires publiques, car il a été membre de l'Assemblée législative et ministre du cabinet de sa province. Il a exposé ses vues au sujet des besoins de cette province, nous a décrit la richesse de son sol et nous a parlé de l'importance d'y établir des milliers de colons qui pourront y vivre dans le bien-être et même la prospérité. Je suis convaincu que cette Chambre saura profiter de l'expérience que lui apporte notre honorable collègue et des connaissances étendues qu'il a des conditions de sa province. Il a longtemps habité l'Ouest et sa présence ici vient ajouter une précieuse unité à la phalange brillante que les provinces de l'Ouest nous ont déjà envoyée dans cette Chambre.

Le discours du Trône exprime le deuil causé au Canada par la mort de la bonne reine Alexandra, mère de Sa Majesté le Roi. Je me rappelle fort bien qu'un jour, jour resplendissant de soleil, j'étais dans la vieille cité de Londres où, pour venir en aide à l'œuvre des hôpitaux, œuvre chère au cœur de Sa Majesté